

FORMATION EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION



Objectif :

Apprendre aux participants les différents moyens d'extinction.
Être capable de donner l'alerte et l'alarme.
Organiser et diriger l'évacuation du personnel public.
Mettre en œuvre les premiers moyens de secours pour faire face à un début d'incendie.

Public concerné et pré-requis :

Personnel de l'établissement secteur tertiaire ou industriel.

Durée du stage :

3 heures ou 4 Heures

Nombre de participants :

10 stagiaires par session

Moyens d'encadrement :

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
Organisme de formation agréé par le Préfet du département pour dispenser cette formation.

Tarif :

Sur devis

Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous consulter

Sécurité et hygiène :

Les consignes sont expliquées dès l'entrée en formation.
Les formateurs s'assurent que les stagiaires ont compris et respectent les consignes.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Support d'animation pédagogique standardisé, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices.
Pour ce faire, 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Interrogative
- Démonstrative

Moyens techniques mis a disposition :

Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
Pour les apports pratiques, générateur de fumée, bac à feu, extincteurs appropriés, camion feux pour exercices sur feux réels.
En cas de formation intra-entreprise, des moyens équivalents doivent être mis à disposition.

FORMATION EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION



Modalités et délais d'accès :

Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au 0806 231 018 ou par mail à l'adresse suivante : formation@sas-cpfi.fr

L'accès à la formation est initié par l'employeur, ou accessible aux particuliers.

Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures

Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.

Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.

Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

Programme du stage :

Apporter les connaissances sur la sensibilisation du personnel sur les difficultés de réaliser une évacuation, ainsi que sur les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes.

Méthodologie à appliquer de l'alarme à l'arrivée de secours.

Théorie :

- L'alarme, l'alerte
- Les consignes propres à l'établissement.
- « Guide ou serre files » / Évacuation du public
- Combustion
- Triangle du feu
- Extincteurs et leurs agents
- RIA
- Classe de feu
- Les actions à mener pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers

Pratique :

- Extinction dans une enceinte fermée de feux de solides, liquide, gaz
- Exercice d'évacuation avec le personnel concerné (pour les établissements le permettant).
- À l'issue de la formation, un livret de formation et une attestation de stage seront remis aux participants.

SAS CPFI FORMATION

1 Bis chemin de Halage de la Maladière 89000 AUXERRE
RCS Auxerre 815 178 165 00016 N° Déclaration d'activité
DREETS 26 89 00 452 89 N° Agrément SSIAP 89-01
Numéro vert : 0806 231 018 Mail : formation@sas-cpfi.fr

